

VIVONS ENSEMBLE AUTREMENT

Agissons pour le développement durable

VIVRE ENSEMBLE AUTREMENT ? Pourquoi ?

- Certaines **pollutions** s'accumulent, les **ressources** de la planète s'épuisent du fait d'une **surexploitation** par des modes de consommation et de production non durables.
- Nos activités provoquent de graves **dégradations** de l'environnement : actuellement, **7 131** espèces de plantes et **7 700** espèces animales sont **menacées** par l'activité de l'homme.
- Les **inégalités sociales** se creusent entre les pays : en 2004, **10%** de la population mondiale était privée d'eau potable.

VIVRE ENSEMBLE AUTREMENT ? Quelle solution ?

Le développement durable

- Pour concilier :
 - développement économique
 - progrès social
 - protection de l'environnement
- Pour répondre aux besoins des générations actuelles, tout en anticipant ceux des générations futures.

VIVRE ENSEMBLE AUTREMENT LES GRANDS ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Relever le défi du **changement climatique**
- Bâtir une société **pour tous**
- Adopter des modes de déplacement **durables**
- Préserver** les milieux naturels
- Produire et consommer en **respectant** l'environnement et l'individu
- Favoriser la **solidarité** entre générations et entre pays
- Encourager la vie civique et l'**action collective**

Il est temps de changer nos habitudes et nos comportements ! Nous pouvons tous agir dans notre vie quotidienne.

AGISSONS SUR NOTRE ALIMENTATION

Nos habitudes alimentaires et nos modes de consommation ont des conséquences importantes sur notre santé et notre environnement.

CONSUMONS DES PRODUITS DE SAISON

Les plus sains, savoureux, moins chers et les nécessitent pas de longs transports ou de terres chauffées, réduisant en énergie.

PREFERONS L'EAU DU ROBINET

En France, c'est une eau de **qualité** analysée en continu, qui coûte 150 à 200 fois moins cher que l'eau en bouteille. C'est aussi 10 kg de déchets en moins, par an et par personne.

PRIVILEGIONS LES PRODUITS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Ce mode de production sans pesticides, ni herbicides, ni engrais, est **mieux** pour notre environnement et notre santé !

POUR FAIRE LES COURSES, OPTONS POUR LE SAC RÉUTILISABLE

Les sacs plastiques représentent une véritable **pollution** pour la nature.

FOCUS !
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

AB C'est un mode de production végétale et animale respectueux des équilibres écologiques, **BOUCHE** de la fertilité des sols et du bien-être des animaux.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les transports d'eau sont séparés bien avant naissance. C'est la plus grande source de pollution de nos eaux. Évitez les produits qui contiennent des produits chimiques et évitez de jeter vos déchets dans les égouts.

AGISSONS À LA MAISON

Nos choix d'équipements, de produits ménagers et nos habitudes de vie ont un impact réel sur l'environnement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il existe des **diagrammes** énergie qui permettent de choisir les appareils électrodomestiques les moins consommateurs d'énergie. Par exemple, pour un lave-linge ou un lave-vaisselle, le consommateur peut être guidé par :

RENOUVELONS RÉGULIÈREMENT L'AIR DE NOS LOGEMENTS

La **pollution** de l'air à l'intérieur des logements est souvent **supérieure** à celle présente à l'extérieur.

LIMITONS ET TRIONS NOS DÉCHETS

Choisissons la bonne taille de **conditionnement** et privilégions les produits **réutilisables** et trions les déchets pour économiser l'énergie. 250 g de doses uniques de café produisent 10 fois plus d'emballages qu'un paquet de 250 g !

ADAPTONS LA TEMPÉRATURE DE NOTRE HABITAT

Une température de 17°C dans la chambre et de 19°C dans le séjour **suffit**. La nuit, il est recommandé de **fermer les volets**, pour éviter les **dépéditions** de chaleur.

FOCUS !

C'est le **standard européen** et la norme NF Environnement qui permettent de connaître les produits et services qui ont le meilleur impact sur l'environnement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Levier : entre 100 et 200 - Le cycle est le meilleur levier et permet d'économiser jusqu'à 3 fois moins d'eau.

AGISSONS SUR NOS DÉPLACEMENTS

Les transports sont le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre en France. La voiture individuelle est un des principaux responsables de ces émissions. Par nos choix de déplacements, nous pouvons donc influencer la tendance.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les émissions de gaz à effet de serre causées par les activités des entreprises, des particuliers... peuvent être compensées en soutenant financièrement des associations ou des ONG, engagées dans des projets de lutte contre le changement climatique.

ADAPTONS NOS MODES DE TRANSPORT À CHACUN DE NOS DÉPLACEMENTS

Pour des trajets inférieurs à 5 km, **privilégions le vélo** à la voiture. Pour les courses d'épicerie, choisissez les commerces de proximité et adaptons la marche !

PRIVILEGIONS LES TRANSPORTS EN COMMUN

Un trajet Paris-Marseille en train, avec 2 personnes à bord, représente **60 kg** de CO₂ émise par personne, tandis que le même trajet en TGV représente **2 kg** de CO₂ par personne.

ESSAYONS LE CO-VOITURAGE

Le co-voiturage, partage d'un véhicule sur un trajet déterminé, est **idéal** pour aller travailler, faire ses courses ou faire ses courses à plusieurs. Il se pratique entre collègues, entre voisins ou entre amis.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le CO₂ émis par les voitures est pris en compte dans le calcul de la pollution atmosphérique. Les transports publics et les transports en commun sont donc préférables à la voiture individuelle.

FOCUS !
L'AUTO-PARTAGE SE DÉVELOPPE

C'est un service de mise à disposition de voitures pour des trajets très courts et occasionnels. Les utilisateurs peuvent louer un véhicule individuel ou un véhicule partagé à proximité de chez eux. Le service est proposé par des entreprises mais aussi par des particuliers, des associations...

AGISSONS DANS NOTRE VIE CITOYENNE

La vie associative, le bénévolat, la participation au débat public, sont autant d'outils de stratégies, d'être solidaire et partager ses idées pour faire évoluer nos sociétés en agit en faveur du développement durable.

- DONNONS NOTRE AVIS**
 Chaque participant peut donner son **débat** ou consultation publique organisée à l'occasion de grands événements.
- PARTICIPONS À LA VIE ASSOCIATIVE**
 Le **bénévolat**, en particulier pour le soutien scolaire ou les causes humanitaires, contribue aux actions de solidarité.
- FAVORISONS LES PLACEMENTS SOLIDAIRES ET FONDS DE PARTAGE**
 De nombreuses banques ou organismes de gestion proposent des **Fonds d'investissement** constitués d'entreprises **respectueuses** des critères sociaux et environnementaux. Les Fonds de partage garantissent qu'une partie des revenus est **reversée** à une ONG.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 2010, le label de Développement durable est attribué à la Commission Française. Elle y associe le droit de vote, des actions concrètes et un engagement de la société et l'adhésion des entreprises à la préservation de l'environnement. Les entreprises peuvent développer les démarches locales.

FOCUS : LA CONVENTION D'AMBIUS

Elle a pour objet d'associer les citoyens aux entreprises de l'économie dans la démarche de Développement durable et leur permettre de bénéficier de la facilité à l'innovation et la justice.



AGISSONS PENDANT NOS LOISIRS ET NOS VACANCES

La propérité de l'industrie touristique dépend largement de la qualité de l'environnement. En une génération, les flux touristiques dans le monde ont triplé, augmentant la pression sur les milieux naturels et les capacités d'accueil des populations locales, notamment pour la consommation d'eau.

- RESPECTONS LA NATURE**
 32 000 espèces végétales et animales sont menacées de disparition et protégées par la convention CITES. Pendant nos séjours à l'étranger, veillons à ne pas rapporter des souvenirs qui contribueraient à faire disparaître certaines espèces locales, peaux d'animaux, ossements, ...
- GARDONS NOS BONNES HABITUDES DE CONSOMMATION DURABLE**
 Dans la mesure du possible, trions nos déchets et économisons l'eau.
- CHOISSISSONS DES VACANCES DIFFÉRENTES AVEC UN TOURISME SOLIDAIRE**
- RESPECTONS LES MODES DE VIE ET LES TRADITIONS LOCALES**

FOCUS : VÉLOTOURISME ET VOIES VERTES

Plus de 2 000 km de voies vertes et de chemins de randonnée existent en France. Choisir de les emprunter, c'est découvrir autrement les richesses naturelles et culturelles.

LE SAVIEZ-VOUS ?

CITEE (Convention internationale pour la protection de l'espèce) est un accord international qui vise à protéger les espèces menacées de disparition. Il est entré en vigueur en 1973. L'Union européenne, les États-Unis et le Canada ont signé cet accord.



VIVONS ENSEMBLE AUTREMENT

QUELQUES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES EN FRANCE

- Une autre manière pour rejoindre l'école**
 Des parents accompagnent et encadrent un groupe d'enfants, à pied ou à vélo, à l'école. Le trajet de cet **"écolebus"** présente ses avantages : se fait à horaires fixes et suit des itinéraires prédéterminés.
- Solidarité et insertion professionnelle**
 Certaines initiatives permettent d'allier enjeux sociaux et environnementaux. Les **jardins d'insertion** : des personnes en réinsertion sociale et professionnelle gèrent une exploitation **biologique**, avec un maraîcher professionnel. La production saisonnière est vendue à l'avance à un groupe d'adhérents locaux. Le jardin devient ainsi un lieu d'accueil pour des adultes en difficulté, mais aussi un lieu d'échanges **coœuvrial**, qui favorise le développement économique local. Le **collecte et le recyclage de déchets** : des entreprises ou des associations participent à la collecte et au recyclage de déchets, en employant des personnes en **réinsertion** sociale ou professionnelle.
- Développement durable et territoires**
 Il y a actuellement **100 Agendas D**. Ces projets territoriaux de développement durable **associent** dans leur phase d'élaboration tous les acteurs du territoire concerné.
- Une alternative à la voiture individuelle**
 Des collectivités, administrations, entreprises ou écoles **lient** leurs collaborateurs, clients, fournisseurs ou élèves, dans le cadre de **Plans de Déplacements** à réduire l'usage de la voiture individuelle au profit d'**autres modes** de transports **moins polluants**.





LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE se déroule chaque année du 1^{er} AU 7 AVRIL

Son objectif est de susciter, par un appel à projets destiné aux entreprises, collectivités, associations, services publics, établissements scolaires, l'organisation d'actions de sensibilisation pour :

- adresser** largement le grand public sur le développement durable
- accroître** et soutenir des changements de comportements en faveur du développement durable
- ambaliser** le public sur des objectifs nationaux de développement durable

Une opération organisée par :



POUR EN SAVOIR PLUS
www.semaineudeveloppementdurable.gouv.fr
 Télécharger le guide : [Principes et modalités de mise en œuvre](#) sur le site de l'opération.

Merci aux partenaires qui soutiennent la Semaine du développement durable



